

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

△) ECRET N° 71/296 du 8/9/71

portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre de la Médaille d'Honneur.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution ;

VU le Décret 60/204 du 28 Juillet 1960, portant création de la Médaille d'Honneur ;

VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attributions des décorations ;

△) E C R E T E :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Médaille d'Honneur :

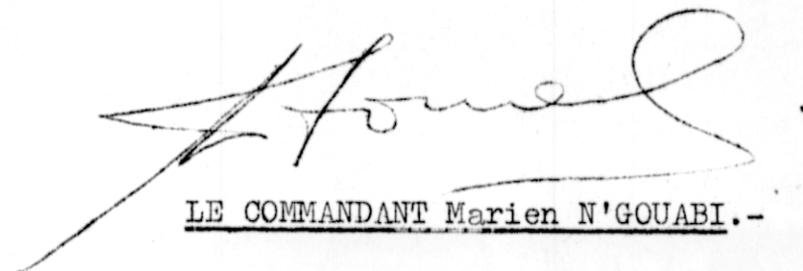
MEDAILLE D'ARGENT

Madame EBOULOU née KOUMA Madeleine, Ménagère à KELLE (Cuvette).

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du décret 60/205, du 28 Juillet 1960 en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 8 SEPTEMBRE 1971



LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-